

COMMUNIQUE DE PRESSE DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est réuni dans ses locaux au 8, route des Artifices, le mercredi 2 avril 2003.

A l'issue de cette réunion, le gouvernement a adopté 43 arrêtés.

Les travaux du gouvernement ont porté, notamment, sur l'ouverture de concours de recrutement, l'approbation du budget primitif 2003 du fonds de régulation du marché des viandes porcines, l'agrément de projets d'investissement à la défiscalisation ou encore la fixation des limites des agglomérations de la commune du Mont Dore.

Le gouvernement a entendu une communication de M. Alain Lazare sur les premiers résultats des comptes économiques de 1997 à 1999.

La Nouvelle-Calédonie vient de se doter d'une nouvelle méthode d'évaluation de son Produit Intérieur Brut (PIB).

Le PIB représente la somme des valeurs ajoutées dégagée par les différentes branches de l'économie calédonienne au cours d'une année.

La valeur ajoutée est la différence entre la valeur de ce qui est produit au final et la valeur des biens et services qui ont été transformés ou consommés au cours de la production.

On distingue la production marchande destinée à être écoulee sur le marché qui correspond au chiffre d'affaire des entreprises et la production non marchande, qui est le fait des administrations et dont la contribution est essentiellement composée des salaires versés par le secteur public.

Afin de disposer de comptes économiques pour la Nouvelle-Calédonie qui répondent aux nouvelles normes de la comptabilité nationale recommandées par les organismes internationaux, il a été décidé de mettre en place une nouvelle base de calcul à compter des résultats de l'année 1998.

Désormais les comptes économiques de la Nouvelle-Calédonie, réalisés par l'Institut de la Statistique et des Etudes Economiques (ISEE), sont conformes dans leur méthode d'évaluation à la dernière version du Système Européen des Comptes (SEC), adopté par tous les pays de l'Union Européenne, et élaboré sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

Cette nouvelle procédure qui a nécessité un gros travail de vérification de contrôle et de mise en cohérence, autorisera une meilleure prise en compte des évolutions continues de l'économie, à partir de sources plus riches et mieux exploitables.

En outre ce nouveau procédé permettra le calcul et la mise à disposition plus rapide des données économiques fondamentales concernant la Nouvelle-Calédonie parmi lesquelles se distingue le PIB.

Dans un avenir proche, il sera ainsi possible d'obtenir des données provisoires de l'année n avant la fin de l'année n + 1.

Les résultats qui sont rendus publics aujourd'hui révèlent que le Produit Intérieur Brut a dépassé les 400 milliards en 1999 pour s'établir à 407,5 milliards de Fcfp, contre 385,8 milliards en 1998 et 376,0 en 1997.

La croissance du Produit Intérieur Brut a donc atteint 2,6 % en 1998 et 5,6 % en 1999.

Par ailleurs, le médecin-inspecteur de la santé, M. Jean-Paul Grangeon, a fait le point pour le gouvernement sur la situation de l'épidémie de pneumopathologie atypique et sur les nouvelles dispositions à prendre en Nouvelle-Calédonie.

A l'issue de cet exposé, le gouvernement a décidé la mise en œuvre des mesures suivantes :

- ?? le questionnaire nominatif distribué par les compagnies aériennes, rempli par les passagers dans les avions à destination de la Nouvelle-Calédonie, doit être présenté à la Police Aux Frontières (PAF) à leur arrivée à Tontouta qui vérifiera, grâce au passeport, la conformité de la réponse des passagers concernant leur passage dans l'un des pays concerné par l'épidémie ;
- ?? une infirmière sera à la disposition des passagers qui proviennent d'une région affectée par l'épidémie ;
- ?? le passager, qui a séjourné dans une de ces régions mais ne présente pas de signe de maladie, fera l'objet d'un suivi épidémiologique de la DASS.NC pendant la durée d'incubation possible de la maladie ;
- ?? pour le passager qui a séjourné dans l'un des pays concerné et qui présente les signes de maladie des précautions sont prises immédiatement afin d'éviter une contamination de l'entourage : isolement, port d'un masque. Le centre 15 sera prévenu afin que le SAMU le prenne en charge selon un protocole spécifique ;
- ?? le personnel de santé disposera de la liste des passagers de chaque vol en arrivée.

Des dispositions spécifiques d'isolement ont été mises en place au centre hospitalier Gaston Bourret.

La DASS.NC assurera, avec le SAMU, une formation des personnels navigants.

Il est demandé aux personnes ayant séjourné, ces dix derniers jours, soit au Vietnam, soit en Chine, soit à Hong-Kong ou à Singapour, de faire preuve de sens civique et de se signaler sans délai au centre 15. Elles seront prises en charge par une équipe spécialisée.

Les mesures sont susceptibles d'adaptation en fonction de l'évolution de cette épidémie.

Enfin, le président du gouvernement a rendu compte de sa mission au Japon.

A l'occasion de l'inauguration de la ligne Tokyo/Nouméa assurée, désormais, par AIRCALIN, le président du gouvernement et la délégation qui l'accompagnait ont pu rencontrer, notamment, des hauts représentants de l'administration japonaise (Ministère des Affaires Etrangères et l'agence chargée du Commerce Extérieur et des investissements à l'étranger), l'Ambassadeur de France et ses principaux collaborateurs dans le domaine économique et commercial, ainsi qu'une délégation du GOKOKAI (association japonaise des fondeurs) conduite par le Président de Sumitomo Metal Mining.

Les rencontres se sont toutes déroulées dans un climat particulièrement chaleureux et ont été fructueuses. Elles ont permis d'exposer l'évolution de la situation politique et économique en Nouvelle-Calédonie et de susciter l'intérêt pour un développement des relations entre le Japon et la Nouvelle-Calédonie dans tous les domaines.

S'agissant plus particulièrement du nickel, la rencontre avec la délégation du GOKOKAI a permis de confirmer la volonté de part et d'autre de surmonter certaines péripéties récentes et non seulement de maintenir mais d'accroître encore les relations dans ce domaine existant de longue date et qui doivent reposer sur une confiance réciproque. Cette volonté s'applique aussi bien aux exportations de minerai qu'à la participation d'intérêts japonais dans les projets d'usines métallurgiques en cours.